

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## PRIX

Les prix figurant sur nos tarifs, propositions de prix, factures et autres documents à caractère commercial et fiscal, s'entendent comme prix de base et s'appliquent aux commandes et marchés avec effet à la date d'enregistrement desdits.

Tous ordres, commandes ou marchés ne sont considérés comme définitifs et fermes qu'après acceptation de notre part, acceptation effectuée par une opération commerciale à la fois.

## CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits vendus par notre société, restent notre propriété jusqu'à complet paiement du prix. Ne constitue pas un paiement la remise d'une lettre de change ou d'un titre créant une obligation de payer, ceci conformément aux termes de la loi (N° 80-335 du 12.05.80).

## GARANTIE

La garantie sur nos produits se limite au strict remplacement des pièces et marchandises reconnues défectueuses, les spécifications d'usage dans la profession faisant foi. La garantie ne peut s'appliquer sur les marchandises ayant été détruites ou n'ayant pu être présentées physiquement pour essais appropriés.

## CONDITIONNEMENT

Les commandes sont enregistrées en principe pour être livrées selon les conditionnements figurant sur nos catalogues. Le fait de respecter ces conditionnements facilite l'enregistrement et l'accélération des ordres. Dans certains cas la marchandise ne pourra être livrée hors conditionnement. En tout état de cause, nous nous réservons éventuellement de facturer les conséquences d'une livraison hors conditionnement.

Pour les livraisons à destination des départements d'outre mer ou pour l'exportation, nos prix s'entendent toujours franco de port d'embarquement sous emballage normal. En cas d'emballage maritime, celui-ci serait facturé au prix coûtant, en sus.

## TRANSPORT

Quelles que soient les conditions d'expédition, les marchandises expédiées à l'ensemble de notre clientèle, voyagent aux risques et périls du destinataire. Celui-ci est responsable de leur acceptation ou des réserves à prendre vis-à-vis du transporteur. En cas d'avarie, de manquement ou toute autre anomalie. Le destinataire devra faire des réserves par lettre recommandée vis-à-vis du transporteur et ce dans les 48 heures de date de réception des colis, sous avis à TSEE. Le destinataire à cet effet doit se conformer à la législation en vigueur régissant la responsabilité du transporteur.

## DÉLAI DE LIVRAISON

Les délais proposés et acceptés sont donnés à titre indicatif et en égard à la nature de notre industrie, ne peuvent être considérés comme des délais de rigueur. Nos commettants ne pourront en aucun cas se prévaloir d'indemnité de dommages et intérêts pour des raisons de délais. D'autre part, nous ne pourrions être tenus pour responsables des retards ayant leur origine dans les services de tiers et d'une manière générale en cas de force majeure, y compris grèves et autres mouvements incontrôlables.

## RETOUR ET RÉGLEMENTATION

Aucun retour de marchandises n'est accepté sans confirmation d'acceptation préalable faite par échange de courrier. Le cas échéant, le retour de marchandises doit être effectué franco de port et de date de confirmation de l'accord en cause. Le fait de confirmer notre accord de retour de marchandises ne détermine pas l'acceptation d'une indemnité ou de la reconnaissance d'un crédit quelconque, nous nous réservons en effet toujours la vérification du bien-fondé de la réclamation avant de procéder à des opérations d'acceptation de réclamations.

## RÈGLEMENT

Nos factures sont payables de la façon suivante:

Soit au comptant en numéraire dans la limite de la législation, soit par chèques bancaires ou postaux, soit encore par effets de commerce. Les effets de commerce doivent être retournés acceptés dans les 8 jours de date de réception.

Défaut de paiement: le défaut de paiement d'une facture dans le délai convenu détermine son exigibilité immédiate, provoque la déchéance du terme des factures en compte et la création immédiate d'intérêts de retard.

Conditions de règlement: nos conditions de règlement font partie intégrante de nos conditions générales de vente et ne pourront pas, en conséquence, être modifiées unilatéralement.

Tout retard entraîne l'exigibilité d'intérêts de retard aux taux de : TAUX INTÉRÊT LÉGAL x 1,5

Le débiteur professionnel des sommes qui ne seraient pas réglées à bonnes dates, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D 441-5 du Code de commerce), sauf pour créancier à justifier de frais exposés d'un montant supérieur.

## RESPONSABILITÉ

Attribution de juridiction est faite aux tribunaux compétents de notre Siège Social pour toutes contestations ou litiges, et même en cas de demandes incidents d'appel en garantie et pluralité de défendeurs. Toute clause contraire en général ne nous sera pas opposable.

## OFFRES

Le délai de validité de nos offres est de 2 mois.

Les prix de nos propositions sont révisables en fonction des formules qui y sont mentionnées.

## FACTURATION

Nos factures sont établies aux prix en vigueur à la date de livraison.

## COMMANDES

Le fait par nos clients de nous passer commande implique l'acceptation de nos conditions générales de ventes. Toute commande passée par téléphone ou enregistrée par nos représentants, ne nous engage qu'après acceptation écrite de notre part.

## CONDITIONS DE LIVRAISON

Nos prix s'entendent franco de port et d'emballage pour toute commande unitaire, à livrer en une seule fois et d'une valeur nette au moins égale à 77 Euros H.T.

Pour toute commande inférieure à cette somme, il sera facturé pour frais de traitement pour petite commande une majoration forfaitaire de 7,62 Euros.